

12

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

21 Numéro de dépôt: **84401482.9**

51 Int. Cl. 4: **A 45 D 8/12**

22 Date de dépôt: **12.07.84**

43 Date de publication de la demande: **22.01.86**
Bulletin 86/4

71 Demandeur: **Magagnini, Antonio, 3 rue Robert Estienne,
F-75008 Paris (FR)**

72 Inventeur: **Magagnini, Antonio, 3 rue Robert Estienne,
F-75008 Paris (FR)**

84 Etats contractants désignés: **BE DE GB IT SE**

74 Mandataire: **Bressand, Georges et al, c/o CABINET
LAVOIX 2 Place d'Estienne d'Orves, F-75441 Paris
Cedex 09 (FR)**

54 **Peigne destiné au maintien de la chevelure.**

57 L'invention a pour objet un peigne destiné au maintien de la chevelure, du type composé d'une barrette (1) solidaire d'une pluralité de dents (2) sensiblement perpendiculaires à celle-ci, caractérisé en ce que les dents (2) sont constituées d'un fil en une matière élastiquement déformable replié sur lui-même en U, les extrémités des branches (3, 4) dudit U étant rendues solidaires de la barrette (1) de façon qu'une branche d'une dent vienne en contact avec la branche d'une dent voisine.

EP 0 168 541 A1

PEIGNE DESTINE AU MAINTIEN DE LA CHEVELURE.

La présente invention concerne un peigne destiné au maintien de la chevelure, par exemple pour maintenir une coiffure, telle qu'un chignon, ou pour fixer un objet décoratif à la chevelure.

On connaît déjà de tels peignes constitués d'une barrette solidaire de dents, entre lesquelles les cheveux se glissent lors de l'introduction du peigne dans la chevelure.

Cependant, les peignes connus présentent l'inconvénient majeur d'une mauvaise tenue dans la chevelure.

En effet, la disposition des dents des peignes connus est telle que ces derniers ne peuvent se maintenir dans la chevelure qu'à condition que la chevelure soit épaisse ou dense, comme pour un chignon par exemple. Dans ce cas particulier, les touffes de cheveux prisonnières entre deux dents successives sont suffisamment épaisses pour exercer une pression adéquate sur la partie des dents située près de la barrette, et ainsi par frottement notamment, maintenir le peigne en place. Mais si la chevelure est éparse, fine ou claisemée, les touffes de cheveux placées entre les dents ne permettent pas, eu égard à leur faible dimension le maintien du peigne.

En outre, les peignes connus sont susceptibles de se rompre relativement facilement, notamment au niveau de la partie solidaire de la barrette. Cette rupture a lieu lorsque des touffes de cheveux trop denses ou trop épaisses écartent les dents lors de leur passage, provoquant la cassure de ces dernières. Ceci oblige donc l'utilisation à des précautions souvent incompatibles avec l'habileté que requiert déjà la mise en place, par l'utilisateur lui-même d'objet derrière sa tête.

Ainsi, les peignes connus ne conviennent qu'à certaines coiffures du type chignon, et à la condition supplémentaire que la chevelure ne soit pas trop dense pour provoquer la

rupture des dents.

La présente invention remédie à ces inconvénients et concerne un peigne de manipulation aisée et dont le maintien est assuré quel que soit le type de chevelure ou de la coiffure, présentant ainsi des propriétés
5 d'adaptation appréciables.

A cette fin, selon l'invention, le peigne destiné au maintien de la chevelure, du type composé d'une barrette solidaire d'une pluralité de dents sensiblement perpendiculaires à celle-ci est caractérisé en ce que les
10 dents sont constituées d'un fil en une matière élastiquement déformable replié sur lui-même en U, les extrémités des branches dudit U étant rendues solidaires de la barrette de façon qu'une branche d'une dent vienne en
15 contact avec la branche d'une dent voisine.

Ainsi, l'élasticité des dents permet le serrage des cheveux entre les dents et l'emprisonnement de ces derniers du côté de l'extrémité des dents située vers la barrette, et ce, quelle que soit la densité de la chevelure.

20 De préférence, les dents sont constituées d'un fil en métal élastiquement déformable, tel que de l'acier. L'élasticité obtenue est ainsi excellente.

Afin de ne pas présenter des bords agressifs vis-à-vis du cuir chevelu de l'utilisateur, notamment à la pointe de la
25 dent, les fils sont de section circulaire.

Avantageusement, les dents présentent la forme générale d'un U très allongé et dont les branches sont légèrement renflées. Cette particularité permet d'obtenir un bon contact entre les branches de dents voisines.

30 De manière avantageuse, chaque dent comporte à son extrémité terminale, opposée à la barrette, une zone amincie

constituant la pointe arrondie de la dent.

Selon une variante, les branches constituant la dent se croisent en huit, le point de croisement étant situé à proximité de la pointe arrondie de la dent.

5 Selon une autre forme de réalisation, l'ensemble des dents est formé d'un fil unique replié sur lui-même sensiblement en zig-zag et dont les replis opposés aux extrémités des dents sont rendus solidaires de la barrette.

10 Egalement, les dents sont disposées selon deux rangées disposées en quinconce.

L'invention concerne également un procédé, dans lequel on prépare les dents, et après mise en forme de ces dernières, on soude leurs extrémités opposées à leurs pointes sur une plaquette constituant la barrette, qui
15 est ensuite repliée en U sur elle-même de manière à enserrer lesdites extrémités.

Selon une variante de procédé, après préparation et réalisation des dents, on noye les extrémités de celles-ci dans la barrette réalisée en une matière synthétique
20 thermoformable.

L'invention sera bien comprise à la lumière des dessins annexés.

La figure 1 est une vue en plan du peigne selon l'invention.

25 La figure 2 est une première variante de réalisation vue en plan.

La figure 3 est une vue agrandie d'une dent.

La figure 4 montre de côté à une échelle agrandie une seconde variante.

La figure 5 est une vue en plan d'un peigne habillé et décoré.

Les figures 6 et 7 montrent en plan deux exemples de réalisation de peignes décorés pourvus d'une variante
5 de fabrication des dents.

La figure 1 montre un peigne selon l'invention constitué d'une barrette 1, sur laquelle est solidarisée une pluralité de dents 2 formée chacune d'un fil métallique, de préférence de section circulaire, et présentant ainsi
10 la forme d'un U très allongé. Le fil choisi est avantageusement du type corde à piano. Les dents sont constituées d'un matériau élastique dans le sens transversal à sa longueur, tel qu'un acier par exemple. Ainsi, toute déformation prenant sa source dans une force transversale sera suivie,
15 dès la disparition ou diminution de la force, d'un retour du fil à sa position repos.

Les dents 2 sont solidarisées sur la barrette 1 de façon qu'elles se touchent au moins sur une partie de leur longueur. Pour ce faire, il est avantageux de prévoir
20 un renflement des branches 3 et 4 du U formant la dent 2, comme montré à la figure 3.

Ainsi, chaque dent est en contact avec la dent voisine, et plus particulièrement dans la zone médiane des branches 3 et 4 selon l'exemple de réalisation montré sur les
25 figures 1, 2 et 3.

La barrette 1 peut être constituée d'une plaquette métallique sur laquelle sont soudées ou collées les dents 2, et qui est ensuite repliée sur elle-même.

Sur la figure 2, la barrette 5 est en métal et est repliée sur elle-même en enserrant ainsi les dents 2 qui ont été préalablement collées. Des zones 6 de poinçonnement sont ensuite prévues et qui encadrent deux à deux une extrémité

d'une dent.

Egalement, la solidarisation des dents 2 sur la barrette 1 peut être réalisée par sertissage de l'extrémité des dents 2 noyées dans la barrette 1 réalisée en matière synthétique thermoformable.

Selon la figure 4, sur la barrette 5 métallique repliée, enserrant les dents 2, est rapportée par collage ou soudage une plaquette 7 destinée à l'ancrage de l'habillage du peigne.

Avantageusement, l'extrémité de chaque dent opposée à la barrette, comporte une partie amincie et à bout arrondi 8, ainsi que montré plus spécialement sur la figure 3, qui facilite l'introduction du peigne dans la chevelure.

Dans une première forme de réalisation, chaque dent est constituée d'un fil unique en U dont l'extrémité ouverte est solidarisée à la barrette (figure 3).

Selon une variante, l'ensemble des dents est formé d'un fil unique replié sur lui-même en zig-zag formant une succession de dents dont l'extrémité de chacune d'elle opposée à la pointe de la dent, est fixée sur la barrette.

Le matériau constituant chaque dent doit présenter une élasticité suffisante pour permettre le rapprochement des branches de chacune d'elles lors du passage des touffes de cheveux, à l'occasion de la mise en place du peigne dans la chevelure. C'est pourquoi le matériau choisi est préférentiellement de l'acier du type corde à piano.

Le passage des cheveux entre les dents est susceptible de provoquer également l'écartement réciproque des dents. Ce mouvement n'est possible encore une fois que grâce à l'élasticité du matériau constituant les dents.

Ainsi, on comprend que le peigne selon l'invention soit d'un maintien assuré. En effet, après passage des cheveux, ces derniers viennent se loger contre la barrette et entre les extrémités respectives des branches de deux dents voisines. Or, les dents, normalement jointives sur une partie de leur longueur, reviennent à cette position du fait de leur élasticité, emprisonnant et enfermant alors les cheveux.

Il est aisé de comprendre également que le peigne selon l'invention s'adapte à toutes les chevelures et toutes les coiffures, quelle qu'en soit la densité. En effet, même si les touffes de cheveux sont peu épaisses, les dents, par leur tendance à se rapprocher et se toucher, engendreront des forces de frottement suffisantes pour maintenir en place le peigne.

Selon une variante, les dents peuvent se chevaucher l'une l'autre, augmentant par là l'effet de serrage et de fermeture après passage des touffes de cheveux.

De même, il est possible de réaliser les dents, sous la forme montrée sur les figures 6 et 7, dans laquelle les branches de chaque dent 9, 10 se croisent en huit, le point de croisement étant situé à proximité de la pointe arrondie de la dent, les autres caractéristiques étant identiques à celles énumérées précédemment. On obtient par là, à la pointe de la dent, une zone rétrécie qui facilite l'introduction du peigne dans la chevelure.

Afin d'obtenir une tenue encore meilleure du peigne, selon une autre variante de fabrication, les dents sont disposées selon deux rangées en quinconce. Les deux rangées peuvent être soit l'une contre l'autre, soit décalées de manière à être placées dans deux plans parallèles distants l'un de l'autre. On obtient ainsi une pluralité de zones de contact entre les branches

respectives de dents voisines, facilitant le serrage et l'emprisonnement des cheveux.

REVENDEICATIONS

- 1- Peigne destiné au maintien de la chevelure, du type composé d'une barrette (1) solidaire d'une pluralité de dents (2) sensiblement perpendiculaires à celle-ci, caractérisé en ce que les dents (2) sont constituées d'un fil en une matière élastiquement déformable replié sur lui-même en U, les extrémités des branches (3, 4) dudit U étant rendues solidaires de la barrette (1) de façon qu'une branche d'une dent vienne en contact avec la branche d'une dent voisine.
- 5
- 2- Peigne, selon la revendication 1, caractérisé en ce que les dents sont constituées d'un fil en métal élastiquement déformable, tel que de l'acier.
- 10
- 3- Peigne selon l'une des revendications 1 ou 2, caractérisé en ce que les fils sont de section circulaire.
- 4- Peigne selon l'une des revendications 1 à 3, caractérisé en ce que les dents présentent la forme générale d'un U très allongé et dont les branches sont légèrement renflées.
- 15
- 5- Peigne selon l'une des revendications 1 à 4, caractérisé en ce que chaque dent comporte à son extrémité terminale opposée à la barrette, une zone amincie (8) constituant la pointe arrondie de la dent.
- 20
- 6- Peigne selon l'une des revendications 1 à 5, caractérisé en ce que les branches constituant la dent (9) se croisent en huit, le point de croisement étant situé
- 25

à proximité de la pointe arrondie de la dent.

7- Peigne selon l'une des revendications 1 à 6, caracté-
risé en ce que l'ensemble des dents est formé d'un fil
unique replié sur lui-même sensiblement en zig-zag et dont
5 les replis opposés aux extrémités des dents sont rendus
solidaires de la barrette.

8-Peigne selon l'une des revendications 1 à 7, caractérisé
en ce que les dents (2) sont disposées selon deux rangées
disposées en quinconce.

10 9- Procédé pour la réalisation du peigne selon l'une des
revendications 1 à 8, caractérisé ce ce que l'on prépare
les dents, et après mise en forme de ces dernières, on
soude leurs extrémités opposées à leurs pointes sur une
plaquette (5) constituant la barrette qui est
15 ensuite repliée en U sur elle-même de manière à enserrer
lesdites extrémités.

10- Variante de procédé selon la revendication 9, carac-
térisée en ce qu'après préparation et réalisation des dents,
on noye les extrémités de celles-ci dans la barrette réali-
20 sée en une matière synthétique thermoformable.

FIG.1

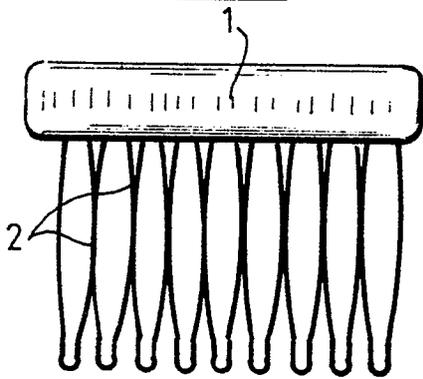


FIG.2

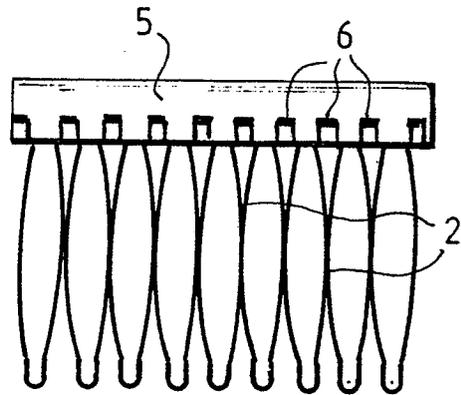


FIG.3

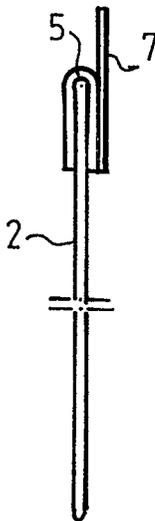
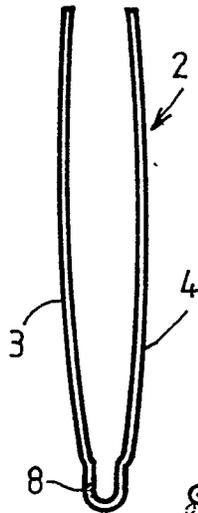


FIG.4

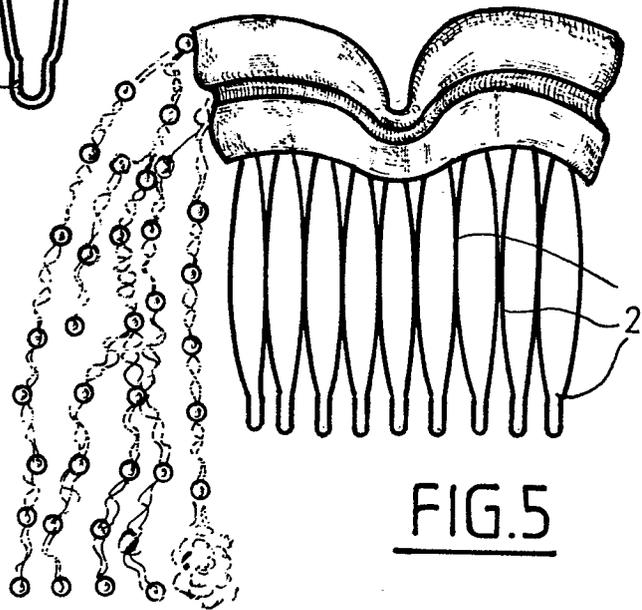


FIG.5

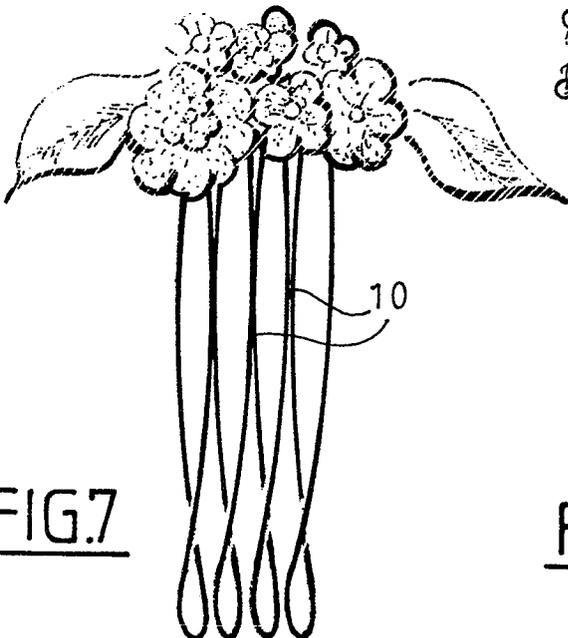


FIG.7

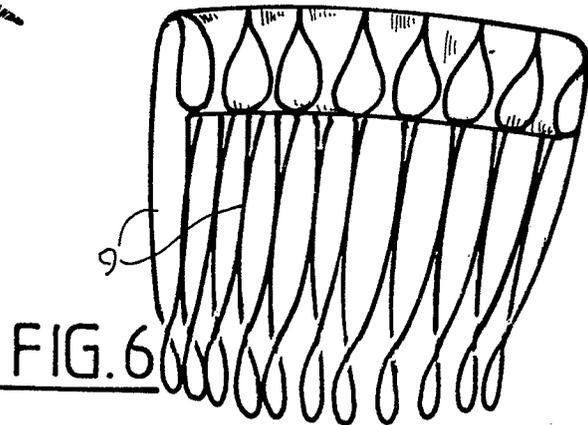


FIG.6



Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

0168541
N° de la demande

EP 84 40 1482

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int. Cl.4)
X	US-A-1 684 362 (SAWYER) * Page 1, lignes 72-79; figure 4 *	1-4	A 45 D 8/12
X	--- US-A-2 506 297 (GOODMAN) * Colonne 2, lignes 20-30; figures 5,6 *	1-5,9	
X	--- FR-A- 916 493 (MARAS) * En entier *	1-5	
A	--- US-A-2 490 285 (SMITH) * Figures 1,2 *	6,7	
A	--- US-A-2 669 239 (SMITH) * Figure 1 *	7	
A	--- FR-A- 740 969 (RAY) * Figure 3 *	8	
A	--- US-A-2 763 895 (IESERSEK) * Colonne 2, lignes 7-18 *	10	
E	--- FR-A-2 539 598 (MAGAGNINI) * En entier *	1-9	DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int. Cl.4) A 45 D
Le présent rapport de recherche a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche LA HAYE		Date d'achèvement de la recherche 07-03-1985	Examineur SIGWALT C.

OEB Form 1503 03 82

CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES

X : particulièrement pertinent à lui seul
 Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie
 A : arrière-plan technologique
 O : divulgation non-écrite
 P : document intercalaire

T : théorie ou principe à la base de l'invention
 E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date
 D : cité dans la demande
 L : cité pour d'autres raisons

& : membre de la même famille, document correspondant